



personne sous curatelle et vente maison

Par **dominik66**, le **09/12/2012** à **22:34**

Bonjour.

Ma mère est décédée il y a plus d'un an. Son mari (qui n'est pas mon père) a l'usufruit de la maison. Celle-ci n'est pas encore finie d'être payée. Ce monsieur a été mis sous curatelle renforcée depuis un an. La curatrice désirerait mettre en vente la maison et le reloger car il y a des frais assez importants.

Ma mère avait des dettes et nous avons été obligés mes frères et moi-même de refuser la succession. Nos enfants ont fait de même.

1ère question: Les créanciers peuvent-ils se retourner contre les petits enfants?

2ème question: Concernant l'éventuelle vente de la maison la curatrice doit-elle demander l'avis des enfants et petits enfants?

En vous remerciant par avance.

Cordialement.